

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

FRANCE. — Paris, 4 août.

Extrait de la deuxième édition du *Moniteur*, du 4 août 1831.

Le roi de Hollande a dénoncé l'armistice et annoncé la reprise des hostilités contre les Belges pour ce soir 4 août, à neuf heures et demie. Ce matin, à cinq heures, le roi a reçu une lettre du roi des Belges qui lui demande le secours d'une armée. Le roi ayant reconnu l'indépendance du royaume de la Belgique et sa neutralité de concert avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les circonstances étant pressantes, obtempère à la demande du roi des Belges; il fera respecter les engagements pris d'un commun accord entre les grandes puissances. Le maréchal Gérard commande l'armée du nord qui marche au secours de la Belgique, dont la neutralité et l'indépendance sont maintenues, et la paix de l'Europe, troublée par le roi de Hollande, sera consolidée.

Dans de telles circonstances le ministère reste: il attendra la réponse des chambres au discours de la couronne.

— C'est le 3 août, à sept heures du soir, que M. Le Hon a reçu la dépêche par laquelle le ministre des affaires étrangères lui transmettait la lettre du général Chassé; M. Le Hon en a donné immédiatement communication à M. le comte Sébastiani qui, dans la même soirée, a réuni le conseil des ministres. Le lendemain matin, un courrier fut envoyé à La Haye, portant à M. Polydore de La Rochefoucault, ministre de France, l'ordre de déclarer au roi de Hollande que toute attaque contre la Belgique serait un acte d'hostilité contre la France. Le conseil des ministres se réunit de nouveau à neuf heures. M. Le Hon n'avait pas encore été officiellement reçu comme représentant du roi Léopold; cette réception eut lieu à deux heures.

Il a été résolu de réunir deux corps d'armée sous les ordres du maréchal Gérard; l'un à Lille, l'autre à Givet; la force totale est de 50,000 hommes. Les deux fils du roi, les ducs d'Orléans et de Nemours, serviront à la tête de leurs régiments. Le supplément du *Moniteur* a paru à midi; il donne à la Belgique et à l'Europe de puissants motifs de sécurité par la bonne foi avec laquelle on y détermine la cause et le but de l'expédition.

A la pointe du jour, le 4, le général Belliard avait été invité, par dépêche télégraphique, de signifier au général Chassé que la première amorce brûlée contre la ville d'Anvers serait une déclaration de guerre contre la France.

— M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours partent ce soir pour l'armée du nord. Le général St.-Cyr-Nugues les accompagne.

— M. le maréchal Gérard est parti aujourd'hui à cinq heures, pour la même armée, dont on évalue la force à 50,000 hommes.

— Voici les noms des officiers qui composent l'état-major-général de l'armée:

MM. le maréchal Gérard, commandant en chef;
Le lieutenant-général Saint-Cyr-Nugues, chef de l'état-major-général;

Le lieutenant-général Haxo, commandant du génie;

Le lieutenant-général Nègre, commandant de l'artillerie;

De la Neuville, intendant-général;

Les lieutenans-généraux Barrois, Teste, Hulot et Tiburce Sébastiani, commandent les quatre divisions d'infanterie;

Les maréchaux-de-camp Georges et Christiani commandent les deux brigades de la division Tiburce Sébastiani;

Les lieutenans-généraux Dejean et baron Gégard commandent les deux divisions de grosse cavalerie;

Le commandement de la cavalerie légère est confié à M. le maréchal-de-camp Lawoestine et S. A. R. M. le duc d'Orléans;

M. le duc d'Orléans commande une des brigades, composée du 1^{er} régiment de hussards (hussards de Chartres) et du 1^{er} régiment de lanciers dont S. A. R. M. le duc de Nemours est colonel.

Les aides-de-camp du prince royal, MM. les généraux Marbot et Baudrand, l'accompagnent.

Le rendez-vous général de l'état-major est à Maubeuge. (*Temps.*)

— Une dépêche télégraphique partie ce matin pour Bruxelles, donne ordre au général Belliard de signifier immédiatement au général Chassé, commandant la citadelle d'Anvers, que le roi des

Français prend sous sa protection toutes les propriétés publiques et particulières de la ville, et qu'il se rend responsable de tous les dommages qu'il pourrait y causer. On pense que cette déclaration suffira pour empêcher le général Chassé de recommencer cette fois l'odieuse bombardement qui excita, il y a quelques mois, à si juste titre, l'indignation de l'Europe entière.

Le chargé d'affaires de France à La Haye a déclaré au roi de Hollande que le roi des Français, conformément aux traités signés par toutes les puissances, allait faire respecter l'indépendance de la Belgique.

L'armée belge n'étant peut-être pas encore en état de tenir la campagne contre les 40,000 hommes du roi de Hollande, il serait possible que les troupes belges se repliassent sur l'armée française, plutôt que de se compromettre dans une affaire importante avant l'arrivée de nos colonnes, qui ne se feront pas attendre. (*Idem.*)

— On lit dans le journal ministériel du soir:

« Les amis de la politique forte et généreuse du gouvernement doivent applaudir à la détermination qu'il a prise d'envoyer immédiatement M. le maréchal Gérard en Belgique, à la tête d'une armée. Cette mesure n'est que la suite de la reconnaissance du nouveau royaume de Belgique, reconnaissance qui a été obtenue et qui doit être défendue par la France; elle est l'application des principes posés dans les conventions diplomatiques souscrites par les cinq grandes puissances, et l'entrée de nos soldats sur le sol belge sera la consécration la plus solennelle de l'accord de ces puissances, et une preuve du véritable rôle que la France joue désormais sur le continent.

» Quant au ministère, on conçoit que, dans cette circonstance grave et nouvelle, il ait ressaisi les rênes des affaires; la nécessité, un devoir impérieux le voulaient ainsi.

» Reste maintenant la question de la majorité; le ministère attendra sa décision. Il soutiendra cependant la discussion de l'adresse, et la chambre jugera sa politique, que l'événement vient de justifier pleinement, car, dans notre opinion, jamais la paix ne fut mieux assurée que depuis cette déclaration de guerre. »

— On écrit de Bruxelles:

« Il nous arrive d'Angleterre, sous la dénomination d'ambassade, un ministère tout entier. On désigne déjà celui de MM. les secrétaires d'ambassade qui aura sous sa surveillance la guerre, et celui qui sera chargé de l'intérieur. »

— On lit dans le *Temps*:

« Le fait le plus grave de tous ceux qui ont eu lieu depuis quinze ans vient aujourd'hui de s'accomplir. Le départ de l'armée française pour la Belgique est un événement aussi grave et aussi décisif pour la France et pour l'Europe que l'ont été les journées de juillet; et cette détermination, prise avec une précipitation dont nous ne nous rendons pas bien compte, attache peut-être un premier brandon au vaste incendie dont l'Europe est menacée.

» Nous allons, dit-on, défendre la neutralité de la Belgique, nous allons porter au roi des Belges le secours qu'il nous demande; mais sommes-nous bien fondés à défendre cette neutralité? Sur quoi se fonde-t-elle d'abord? La conférence avait fait un protocole qui devait être accepté le 30 juin par la Belgique. C'était la condition *sine qua non* de l'existence de ce pays comme état indépendant, et les relations diplomatiques devaient cesser en cas de refus.

» Le protocole fixait des limites au pays dont la neutralité était garantie et déclarée, s'il consentait à se renfermer dans les limites qu'on lui traçait.

» Le roi de Hollande avait été amené, de son côté, à déclarer qu'il reconnaissait ce protocole si les Belges l'acceptaient.

» Mais ce protocole fut repoussé, et le roi de Hollande notifia alors qu'il se disposait à dénoncer l'armistice, puisque les bases de la paix établies par la conférence étaient méconnues en Belgique.

» Cependant, à l'approche de la réunion du parlement en Angleterre et de la session des chambres en France, les premiers ministres de ces deux états ayant besoin de produire des documents arrêtés, on bâtit un nouveau protocole de dix-huit articles qui ne décidait rien, parce qu'on ne pouvait rien décider ni rien arrêter.

C'est sur cet acte incomplet, et qui ne déterminait pas la question principale, que le prince Léopold fut élu roi. La question de la neutralité surtout ne reçut pas de garanties. Elle était reconnue par la France, si, aux termes des protocoles précédens, les limites déterminées étaient acceptées par la Belgique, ce qui entraînait l'adhésion de la Hollande dont on s'était assuré à l'avance, et ce qui par conséquent éloignait toutes chances de guerre.

» Mais les Belges (et nous n'avons pas à examiner ici leurs droits) ayant refusé d'accepter les limites, la Hollande a dû cesser de se croire engagée; et cette neutralité que nous garantissons lorsque la guerre était presque impossible, nous nous trouvons la défendre lorsque toutes les conditions qui l'assuraient ont été méconnues. Nous allons en Belgique occuper les forteresses dont la démolition seulement nous était accordée; marcher contre la Hollande qui ne réclame que l'exécution des protocoles; nous jeter, en un mot, dans une série de conséquences dont nous n'apercevons pas bien clairement le principe.

» Voilà donc le premier résultat de la combinaison du prince Léopold, résultat que nous avons tant annoncé, et qui était bien facile à prévoir, à moins que d'être complètement aveugle! Ainsi nous avons refusé, pour garder la paix, de donner un roi à la Belgique; pour avoir cette paix si désirée nous avons laissé l'Angleterre s'établir par lieutenance sur la plus belle position du continent, au milieu des puissances qui ont autant d'intérêt que nous à l'en tenir éloignée; nous nous sommes trouvés exclus de la délibération où l'on disposait des forteresses; et après tout cela, nous avons la guerre, c'est-à-dire ce qui nous attendait dans la chance la plus défavorable qui pût arriver. Combien le ministère doit-il regretter à cette heure de n'avoir pas placé la Belgique sous notre influence, ainsi qu'elle devait l'être!

» L'Angleterre a mis un roi en Belgique, et nous allons le défendre contre les puissances que ce choix a irritées, comme il eût dû nous irriter nous-mêmes; car à qui persuadera-t-on que la Hollande ose s'attaquer seule à la Belgique soutenue par la France? et qui voudra croire, comme le dit ce soir, en variant le *Moniteur*, un journal ministériel qui compte un peu trop sur la candeur publique, que jamais la paix ne fut mieux assurée que depuis cette déclaration de guerre?

» Il paraît positif qu'un personnage initié dans les secrets du cabinet de Berlin a déclaré à une personne attachée à la légation belge que la Prusse n'avait pris aucune part à la déclaration de guerre du roi de Hollande; et, d'un autre côté, on affirme que M. de Werther, dont le départ n'aura pas lieu comme on le disait, s'était rendu chez M. d'Appony à la première réception de cette étrange nouvelle, et avait assuré à l'ambassadeur d'Autriche que non-seulement la Prusse est complètement étrangère à la résolution du roi de Hollande, mais qu'elle est disposée à faire respecter les protocoles. Si ce propos est vrai, comme il y a lieu de le croire, on doit s'attendre à l'entrée d'un corps prussien sur le territoire belge; car, dans aucun cas, la Prusse ne voudra laisser à la France toute la charge de cette protection.

HOLLANDE. — La Haye, 2 août.

S. A. R. le prince d'Orange vient de publier l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR.

Appelé par la volonté de mon père et de mon roi à prendre le commandement de l'armée, je me place à votre tête le jour même où il a prononcé ce mot : *en avant!* Les témoignages d'amour et de fidélité que vous n'avez cessé de donner au roi et à la patrie, et qui peuvent servir de sublime exemple aux peuples de l'Europe, me sont un sûr garant de la vaillance que vous allez déployer sur le champ de bataille. Là, peut-être, sous peu de jours nous aurons à combattre pour les véritables intérêts de la patrie, et pour obtenir des conditions avantageuses d'une séparation de ces provinces qui se sont soustraites à l'autorité de ce même prince pour lequel nous sommes prêts à sacrifier notre vie et nos plus chers intérêts.

Mais tout en ayant recours aux armes, le roi, véritable père de ses sujets, ne repousse pas les négociations, quelque infructueuses qu'elles aient été jusqu'à présent. Ses plénipotentiaires auprès de la conférence de Londres continueront à y défendre les droits de la nation.

Pour moi, je sens toute l'importance de la tâche honorable que le roi m'a imposée. Elle me sera sans doute rendue légère par votre courage, sur lequel je compte avec confiance, en me rappelant la valeur de tant d'anciens frères d'armes de tout rang que je revois parmi vous, et en consultant l'histoire qui m'apprend ce que la patrie peut attendre de ses gardes communales et de ses volontaires.

Depuis les journées des *Quatre-Bras* et de *Waterloo*, les relations que nous reprenez avaient été suspendues. Depuis cette époque, il ne s'était passé que des événemens à la fois importants et heureux, lorsque dans la dernière année des circonstances déplo-

rables sont venues affliger la patrie. Mes devoirs, la volonté du roi m'ont appelé à prendre une part active dans les dernières affaires politiques des Pays-Bas; toutes mes actions, mes paroles, mes intentions n'avaient pour but que de préserver le royaume des désastres qu'on pouvait dès-lors prévoir, et qui nous frappent aujourd'hui. Les moyens que j'employai pour atteindre ce but n'ayant pas été couronnés de succès, je dois croire moi-même que leur emploi fut une erreur. Cependant, les motifs qui me guidaient étaient les plus purs; j'espère aujourd'hui vous convaincre, l'épée à la main, que le sang des Nassau coule toujours dans mes veines, et qu'aucun sacrifice ne me paraîtra trop grand pour assurer le bonheur de cette terre qui me vit naître, et pour l'indépendance de laquelle nos ayeux combattirent si souvent avec succès des armées très-supérieures aux nôtres par le nombre, jamais par le courage.

Au quartier-général de Bréda, le 1^{er} août 1831.

GUILLAUME, prince d'Orange.

BELGIQUE — Gand, 6 août.

Notre gouvernement s'est défié de ses forces; il n'a pas cru aussi fermement au patriotisme des Belges que ses journaux et ses proclamations l'annonçaient; il est allé mendier du secours à l'étranger contre ces mêmes Hollandais qu'il nous dépeignait naguère si lâches, si méprisables, comme ennemis.

Il est en politique des règles d'une élasticité si complaisante, d'une flexibilité si commode qu'elles s'adaptent sans efforts aux intérêts les plus contraires. Tel est le principe nouvellement découvert, de non intervention. Les cinq puissances l'ont d'abord inventé en faveur de la Belgique; puis un instant après, elles nous décochent des protocoles qui déterminent notre dette, nos limites, la forme de notre gouvernement: on nous dit: vous êtes indépendans et libres, mais vous ne ferez que ce que nous voudrons.

Ces ordres sont préemptoires. L'une des deux parties de la famille qui se sépare, les accepte et s'engage à s'y conformer; l'autre division les repousse: on parlemente, on négocie; et enfin les conditions imposées subissent des modifications: les 18 articles paraissent et sont reçus avec docilité sinon par la majorité de la nation belge, au moins par le plus grand nombre de ses représentans. La Hollande au contraire les rejette et prétend s'en tenir aux premières clauses. Elle recourt aux armes, elle met ses troupes en mouvement, attaque la Belgique sur tous les points à la fois; tel est l'état des choses.

Aujourd'hui notre gouvernement demande des secours à cette France que depuis quelque tems nos hommes du mouvement et de l'ultramontanisme n'avait cessé d'injurier et de calomnier; le cabinet français oublie tout et nous répond par l'envoi de 50 mille hommes. Il a trop d'intérêt à nous envahir: l'occasion est unique; c'est nous qui nous jetons dans ses bras; tout reproche d'ambition est écarté. Les Français arriveront chez nous comme auxiliaires, ils y resteront comme maîtres; M. de Talleyrand nous dira d'abord, nous expliquerà même comme quoi tout se fait encore en vertu du principe de non intervention.

Il n'est pas douteux toutefois que l'occupation de la Belgique par l'armée française n'irrite la Prusse, l'Autriche, la confédération germanique et la Russie, qui, plus qu'on ne le pense, est en état de le manifester au-dehors. Ces puissances se détermineront probablement à la guerre. Mais abstenons-nous d'hypothèses et de conjectures, et présentons à nos lecteurs les seuls résultats possibles de l'invasion française.

Où les Français, simples exécuteurs des arrêts de la conférence, entrèrent en Belgique sans obstacles de la part des autres puissances, iront se placer en face des Hollandais, et les forceront à se retirer dans les limites voulues par les protocoles. Mais ces protocoles il faudra s'y conformer, faire restituer le Luxembourg, Venloo, une partie du Limbourg; un nouvel armistice aura été conclu, on rentrera dans le dédale des négociations; l'armée sera licenciée, les places fortes occupées, l'administration ne marchera plus que sous l'influence des Français, ils peupleront tous les bureaux; ils feront prévaloir partout le système de leur gouvernement, et messieurs du clergé, qui ont provoqué notre révolution dans l'intérêt de leur absolutisme, réprimés et remis de leur place par une administration libérale, se trouveront bien moins puissans, bien moins considérés qu'ils ne l'étaient sous le gouvernement qu'ils ont détruit. Adieu le monopole de l'instruction publique, les processions, et, ce qui est plus déplorable, la moitié environ de leurs traitemens. Les Français séjourneront long-tems en Belgique, et leur séjour aura l'avantage de nous délivrer du régime de la terreur, du joug de l'ultramontanisme et des excès de l'anarchie. Il permettra à la nation de déployer son opinion, et si nos hôtes doivent nous quitter un jour, il est certain qu'ils ne nous abandonneront pas sans avoir rasé celles de nos forteresses qui les gênent; mais s'ils nous privent de nos citadelles, ils nous auront en compensation délivrés du joug du papisme, de l'obscurantisme et des

théories extravagantes. Sous ce point de vue l'occupation française sera pour nous un bienfait.

Ou l'Autriche avec les autres puissances dira au cabinet du Palais-Royal : vous m'avez obligée, en vertu du principe de non intervention, à retirer mes troupes de l'état de l'église où j'étais une révolution libérale, tandis qu'aujourd'hui vous envahissez la Belgique pour protéger un mouvement ultramontain et la domination du clergé; vous n'êtes pas conséquent : laissez les éléments du royaume des Pays-Bas fermenter entre eux, point d'intervention, c'est vous qui avez posé la règle; sortez de la Belgique ou je vous fais la guerre.

Il est certain que la France relèvera le gant : elle a besoin de guerroyer. Victorieuse, elle nous engloutit, si elle est vaincue, le royaume des Pays-Bas se reconstruit et nous revenons après des maux infinis, après avoir été pendant des années le théâtre d'une guerre dévastatrice, ou ce que nous étions, Belges des Pays-Bas, ou rien du tout, c'est-à-dire mirmidons inaperçus, entraînés dans le tourbillon d'un grand empire.

Belges, voilà le labyrinthe au milieu duquel votre gouvernement vous a jetés; voilà les seules issues qu'il vous présente. L'obstination inconcevable de vos diplomates présomptueux et inhabiles vous a conduits au précipice. Ils ont cru se sauver en acceptant des conditions humiliantes et ils n'ont pas vu que s'ils ne provoquaient point la guerre générale, la Hollande l'allumerait elle-même, parce que cette guerre sans rien lui ravir dans aucun cas, peut lui donner beaucoup, et que par tous les résultats possibles, elle vous perd, elle vous anéantit vous et votre révolution, et se venge des maux que vous lui avez faits, par la destruction de tous vos intérêts matériels et de votre nationalité. (Mess. de Gand.)

Anvers, 6 août.

Notre ville respire. La joie et l'espérance sont rentrées dans tous les cœurs. Ce matin, la proclamation suivante a été affichée.

PROCLAMATION.

La ville d'Anvers est placée sous la sauvegarde de la France, de l'Angleterre et de l'Europe entière. Cette sauvegarde garantit nos personnes et nos propriétés contre toute agression de la citadelle et des forces navales hollandaises.

Fait à l'hôtel-de-ville, le 6 août 1831.

Les bourgmestre et échevins, GÉRARD LEGRELLE.

Bruxelles, 6 août.

Le prince Léopold avait établi, le 4, son quartier-général à Anvers; le 6, il a rétrogradé sur Malines.

L'armée des Pays-Bas, sous le commandement de S. A. R. le prince d'Orange, nommé généralissime, a occupé Diest le 4.

Turnhout avait été pris le 3 par l'armée des Pays-Bas. Evacué le lendemain, il a été repris de suite, et les journaux belges assurent que le prince d'Orange y avait son quartier-général le 6.

Le 5, des engagements ont eu lieu sur divers points, à la rive gauche de l'Escaut. Les bâtimens de la flotte des Pays-Bas sont remontés jusque près de Saint-Bernard. A midi, le Curaçao, qui s'était emparé de quatre bâtimens de commerce à Boom, a redescendu le fleuve. La garnison de la citadelle a fait une vigoureuse sortie pour combattre les détachemens belges qui s'étaient établis dans les villages. Les forts ont soutenu les troupes par une canonnade nourrie. On entendait également le bruit du canon dans les directions de Saint-Nicolas, Lillo et Terneuze.

— Un journal que l'on ne soupçonnera pas de plaider pour des intérêts contraires à la révolution, l'Emancipation, a publié, le 6 de ce mois, une lettre d'un membre du congrès où la situation de la Belgique est peinte avec énergie et vérité :

« Malgré les promesses, dit-il, que fait le roi à tous ceux qui l'approchent, malgré les assurances qu'il donne de raviver l'industrie et le commerce, ceux qui sondent la profondeur de nos plaies ne croient point à la possibilité de réaliser de pareilles espérances.

» Je le demande, peut-on raisonnablement espérer que la France sacrifiera gratuitement ses intérêts nationaux pour faire reflourir la Belgique? croit-on que nos fers, nos marbres, nos charbons, nos draps, nos armes, nos fils, nos bestiaux et nos produits agricoles vont trouver des débouchés en France par un traité de commerce en notre faveur, quand la Belgique, désormais étrangère, n'offrira dans la politique de son gouvernement aucune compensation à la France?

» Abandonnés de la France, et ce par notre faute, que ferons-nous? Nous n'aurons plus, comme sous le roi Guillaume, la Hollande et les colonies pour y vendre nos produits. Alors que ferons-nous de nos ouvriers? Il faut l'avouer, si les cinq monarches, y compris Louis-Philippe, représentés à Londres, ont voulu placer la Belgique dans la nécessité de maudire sa révolution et de regretter les fers qu'elle a brisés, ils doivent espérer d'atteindre leur but?

» C'est en vain qu'on veut se dissimuler notre position; elle est

terrible et menaçante. L'état de nos finances est bien propre à nous alarmer, lorsque surtout on ne fait rien pour l'améliorer.

» Voyez les budgets; ils parlent tous plus haut que nos optimistes, que tous nos révolutionnaires prêchant aujourd'hui la stabilité, c'est-à-dire celle de leurs places.

» Sous le roi Guillaume, les budgets réunis s'élevaient à 85 millions de florins. Si l'on en déduit les sommes allouées pour la dette, les colonies et la marine (objets qui ne peuvent plus figurer en Belgique), on verra que pour la Belgique et la Hollande réunies, l'administration ne coûtait au plus que 50 millions.

» Aujourd'hui consultez les exigences, les demandes de ceux qui vantent le gouvernement à bon marché, qui prétendent que nous le possédons; ils portent pour la Belgique seule environ 63 millions de dépenses, lorsqu'ils évaluent les recettes à moins de 37 millions.

» Comment comblera-t-on le déficit? on a déjà fait un emprunt forcé de 12 millions, mais je crois la nation peu disposée à en fournir un second qui serait plus élevé; il faudra donc recourir aux capitalistes, à des emprunts volontaires; quelles garanties pouvons-nous offrir, où trouverons-nous confiance? et la perte ne sera-t-elle pas de plus de 40 pour cent.

» Pour faire face à des charges aussi énormes, frappera-t-on de nouvelles contributions pour y faire face ou rembourser les emprunts? mais nous sommes accablés sous le poids d'impôts qu'il est impossible de maintenir; en présence d'un pareil avenir, etc. »

— Voici ce que disent les journaux anglais du 3 août, par voie extraordinaire : « L'ex-empereur don Pedro et son épouse, accompagnés de dona Maria, sont arrivés hier après-midi à Londres, venant de France.

» Dans la chambre des communes, séance d'hier, les discussions ont été reprises en comité sur le 2^e article du bill de réforme. Ses adversaires ont encore proposé des amendemens qui ont donné lieu à des débats dans lesquels sir R. Peel s'est prononcé de nouveau avec beaucoup de violence contre cette mesure. Enfin cet article a été adopté dans son entier, et l'on a procédé au troisième sur lequel les discussions continueront ce soir.

» L'art. 3 a été également adopté. »

Du 7. — On lit dans le *Moniteur belge* :

« Notre ennemi semble s'être arrêté dans sa marche. Il est vrai qu'il a pénétré jusqu'à Diest; mais ce ne doit point être là une cause d'effroi. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte pour se rassurer. On y voit, en effet, que l'espèce de terrain que les Hollandais ont parcouru est précisément situé entre l'armée de la Meuse, commandée par le général Daine, et celle de l'Escaut. Il leur était donc facile de venir jusqu'à Diest, puisqu'aucun obstacle n'était sur leur passage. Qu'ils s'avancent davantage maintenant, c'est une question dont les résultats ne seront probablement pas en notre défaveur.

» D'après des renseignemens qui ne sont point officiels, les Hollandais seraient entrés à Diest ayant à leur tête le prince d'Orange et Saxe-Weimar.

» Il paraît qu'ils ont l'intention de se porter sur Hasselt. C'est dans les environs de cette ville qu'est cantonnée l'armée de la Meuse.

» Un plan d'opérations a été arrêté au quartier-général, où il régnait une grande sécurité sur les démarches de l'ennemi.

» Il paraît que l'ennemi avait d'abord intention de se porter sur Aerschot et de là sur Louvain; on a vu qu'il a apparemment changé son plan. Quoi qu'il en soit, on était en mesure de faire une vigoureuse résistance à Aerschot. »

— On mande de Charleroy que les effets désastreux du décret du 29 juin, qui réduit le droit d'entrée sur les charbons français, s'y font déjà fortement sentir. Le charbon sec est sans le moindre débit; les voituriers sans occupation, une masse d'ouvriers sans travail et réduite à la plus profonde misère; un marchand de charbon vient de mettre en vente ses nombreux équipages qu'il devra céder à vil prix, pour éviter sa ruine. Les charbonnages de Caillette, Ormitte et Grasse-Fosse réunis, ont cessé toute extraction; celui d'Amerscœur a réduit la sienne à peu de chose; les exploitans et les voituriers qui luttent encore contre le sort qui les attend, devront bientôt abandonner; l'hiver s'avance, l'ouvrier est sans ressource et sans travail. (Observ. du Hainaut.)

— Le *Lynx* contient l'article suivant :

« Qu'est-ce qui gagne à la révolution? le roi? non, à moins qu'il ne trouve dans le bien qu'il fera, une compensation au sacrifice qu'il a fait. L'armée? elle n'a plus de perspective. La marine? elle a perdu ses vaisseaux, ses arsenaux, ses ports. Le haut commerce? il n'a plus de pavillon pour le protéger. La banque? il n'y a plus de crédit. Les manufactures? elles n'ont plus de débouchés ouverts, de marchés exclusifs dans les colonies. L'agriculture? Amsterdam n'emmagasinerait plus ses grains. Les mines de Liège? les houillères de Mons? les carrières de Tournay? l'Angleterre, la France et la Hollande ne viendront plus s'y approvisionner. Les

boutiquiers? on les a dégrévés du tiers de leur droit de patente, mais leurs bénéfices sont diminués des neuf dixièmes. Les ouvriers? ils manquent de travail. Les pauvres? ils fatiguent la charité publique. Les arts? ils sont morts. Les sciences? on les a chassées de leurs asiles, on a mutilé leurs monuments. La magistrature? mille intrus la déshonorent. L'administration supérieure? elle est en proie à des avocats, à des journalistes. La religion? de faux dévots l'ont compromise. La morale? jamais on ne s'est tant parjuré. La philosophie? demandez aux saints-simoniens. La liberté de la presse? demandez à M. Stéven. La liberté politique? demandez aux villes de Gand et d'Anvers. Les prêtres? oui, cent fois oui, ils y gagnent, et cela devait être : auteurs de la révolution, les fruits leur en appartenaient; ils y avaient compté, et le succès a passé leurs espérances. On voulait les forcer à s'instruire, ils sont maîtres de rester ignorans. On voulait qu'ils fussent tenus à quelque obligation envers l'état qui les paie, ils ne dépendent que de Rome qui peut les imposer à l'état. On voulait qu'ils ne se mêlassent que de religion, ils se mêlent de tout, même de nous donner des lois. Le concordat ne leur accordait que six écoles de théologie et six petits séminaires, ils ont autant d'écoles de théologie et de séminaires, petits et grands, qu'ils le souhaitent. Ils ne demandaient qu'à entrer en concurrence avec les laïcs pour l'enseignement civil; l'enseignement civil, depuis les collèges jusqu'aux moindres écoles de village, est tout entier entre leurs mains. Les frères ignorantins leur avaient été enlevés, ils les ont reconquis. Ils n'avaient pas de moines, il leur en pleut. Aussi, comme ils chantent les *Te Deum* à gorge déployée! comme ils entonnent de bon cœur le *salvum fac regem!* comme ils boivent gaîment leur *vin de Jésus*, à la santé des dupes! Honnêtes philosophes, qui avez donné la main aux tartuffes, êtes-vous désabusés, et ne reconnaissez-vous pas enfin le quel de votre parti ou du leur, a servi d'instrument à l'autre?

Du 8. — Voici un échantillon des nouvelles données au *Courrier* par les correspondans :

On lui écrit de Boom, 5 août : « Nous nous trouvons toujours campés derrière le fort Sainte-Marguerite, en pleine campagne et le sac sur le dos, depuis deux fois vingt-quatre heures. C'est à ce même endroit que se trouvaient les bateaux de MM. Hallemans et Dansaert, dont nos *lâches ennemis* se sont emparés. Espérant les voir revenir, nous les attendons de pied ferme. Notre *corps d'armée* est composé de 300 grenadiers, du corps des chasseurs dit de Chasteler et de 12 pièces d'artillerie. »

On lui écrit de Louvain, 7 août : « Hier, l'ennemi se trouvait encore à Diest et occupait les positions que nous avons mentionnées hier, le quartier-général était à Verle avec un grand parc d'artillerie et un matériel considérable en caissons, fourgons et charriots de transports, confiés à la garde d'un millier de cuirassiers environ. Il eût suffi de 500 tirailleurs pour s'emparer de ce riche butin; les localités se prêtaient merveilleusement à un coup de main de ce genre, mais personne n'en était informé. »

— On lit dans le *Journal des Flandres*, 6 août : « Le quartier-général du général de Wautier est en ce moment à Bassevelde. Depuis deux jours nos positions sont les mêmes sur la frontière de la Flandre; l'ennemi ne nous a pris que le Capitalen-Dam et le Verlaet, qui sont le fruit momentané de sa perfidie. »

— L'armée des Pays-Bas est entrée le 7 à Saint-Trond. On s'attendait à la voir entrer le même jour à Tirlemont. (*Indépendant.*)

— Le *Courrier* dit que les Hollandais sont plus avant sur le territoire belge qu'ils ne l'ont jamais été. Si le nouvel armistice, dit-il, doit avoir pour résultat le maintien d'un nouveau *statu quo* avec les Hollandais retranchés à Diest et au Capitalen-Dam, la Belgique perd tous ses avantages. La même feuille déplore la nécessité de sacrifier le reste de la Belgique pour sauver Anvers. Elle accuse cette ville de ne pas savoir faire le sacrifice de son intérêt personnel à l'intérêt général de la Belgique.

— Le *Moniteur belge* annonce que les gouverneurs civil et militaire du Hainaut ont reçu l'avis du gouvernement d'inviter les autorités locales et les citoyens à se tenir prêts à recevoir l'armée française et à satisfaire aux réquisitions.

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 10 août.

S. M. a promu au grade de lieutenant de la maréchaussée, M. Delcommune, maréchal-des-logis de la même arme, de résidence à Luxembourg.

— Le *Courrier* de Bruxelles ne donne aucune nouvelle officielle des opérations militaires; il a annoncé que pour tromper l'ennemi, il ne divulguerait pas les véritables positions de l'armée belge, et il a engagé les autres journaux à imiter ce système de déception. Le *Journal d'Anvers* dit à ce sujet que « presque toutes les correspondances particulières sont fausses ou exagérées; que dans l'émulation de nouvelles, il y a émulation de mensonges;

que la correspondance du *Courrier* est dans ce cas; qu'on y brode des tableaux à cet effet, et enfin qu'on y dépave les rues d'Anvers sans que les habitans s'en soient aperçus. Le *Courrier* cherche à se défendre de ces reproches; en même tems il gourmande vertement les autres feuilles qui avaient annoncé la prise du prince Frédéric, l'entrée des Français à Mons, etc. On voit qu'il faut accueillir les nouvelles de Bruxelles avec défiance et critique.

— Dans un article du *Journal de La Haye*, sur la situation politique des Pays-Bas, on lit ce qui suit :

« Ce n'est point par hypocrisie que nous avons admis le système de séparation. Ce que nous voulions, étant les plus faibles, nous le soutiendrons toujours, si, comme nous l'espérons, et avec l'aide de Dieu, nous devenons enfin les plus forts. »

La question est à considérer sous deux rapports : celui de la politique intérieure, et celui de la politique étrangère.

En politique intérieure, la séparation est nécessaire; elle est dans l'intérêt du nord et dans celui du midi; mais assez long-tems le nord a été froissé pour qu'il ait des avantages à réclamer, de justes indemnités à exiger, de nouvelles stipulations à produire. La Hollande qui a tant souffert et qui prend les armes, ne peut, si le sort lui devient favorable, s'en tenir à ce qu'on a stipulé pour elle, ou elle doit, en se résignant à ce qu'on a décidé, exiger de la Belgique des garanties suffisantes et décisives.

A l'extérieur, on ne peut supposer que les puissances de l'Europe aient consacré l'avènement de Léopold et l'acceptation des 18 articles. C'est avec le consentement de deux parties que cette dernière proposition était valable; le refus de la Hollande annule tout. Il faut donc en revenir aux protocoles; la Hollande les avait acceptés; ce n'est pas elle que l'Europe flétrira jamais de l'accusation de mauvaise foi.

Un arbitrage se forma à Londres, par lequel les puissances nous dirent, nous allons établir un mode de séparation. Un protocole établit le principe, l'annexe A fixa le mode du divorce projeté; ce protocole et cette annexe sont et demeureront notre règle, tant notre désir de paix a été sincère et véritable.

Les 18 articles ont paru; nous y avons vu une dérogation aux protocoles. Pourquoi n'exécute-t-on pas ceux-ci? nous sommes-nous demandé alors. Et la conférence ayant semblé y voir des difficultés, nous avons résolu de lever ces difficultés les armes à la main.

Nous sommes donc dans les voies de la conférence de Londres, et non en hostilité avec elle. Nous allons faire exécuter ses décisions, et lui prouver qu'elle a tort d'avoir cru cette exécution difficile.

Certes, on ne nous reprochera pas d'avoir été les flatteurs complaisans de la conférence, ni les approbateurs aveugles de ses œuvres. Nous n'aurions peut-être pas donné notre assentiment aux protocoles tels qu'ils existent; mais puisqu'ainsi l'a voulu la conférence, puisqu'ainsi l'a approuvé notre gouvernement, qu'ainsi les actes politiques s'exécutent, et que la force assure l'accomplissement des conventions.

Dans ces termes de loyauté politique, où trouver un ennemi parmi les puissances? Il n'en est pas une à laquelle nous puissions dire : ce que nous faisons, c'est ce que vous avez résolu; nous ne sommes que les courageux instrumens de vos volontés, constatées par des actes signés par vous-même. »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS. — La maison Mullenbach, Grand'rue, seront relaissées en l'étude du notaire Huberty, pour 3, 6 ou 9 années. — Le jour de l'adjudication est prorogé au samedi, 20 août, deux heures de relevé.

Nachricht. — Die Häuser Mullenbach werden in der Schreibstube des Notars Huberty, auf 3, 6 oder 9 Jahre vermiethet; der Tag der Versteigerung ist auf Samstag, den 20ten August, um zwei Uhr Nachmittags zurückgesetzt.

Künftigen Sonnabend, den 13ten August, Vormittag um elf Uhr, werden auf dem Platz der Heiligen Geist-Caserne fünf ausrangirte Cavallerie-Pferde öffentlich an den Meistbietenden, gegen gleich baare Bezahlung verkauft werden.
Luxemburg, den 9. August 1831. Schlarbaum,
Kriegsrath und Gouvernements-Auditeur.

In der Handlung von J. M. Scheid sind gestern frische Selterser, Fachinger und Emser (Kranchen und Kessel) Mineral-Wasser angelangt und billig zu haben.

Auf Ansehen des Herrn Wilhelm Pescatore, Handelsmann in Luxemburg, werden am Donnerstag, 11ten laufenden Monats August, zwei Uhr Nachmittags, in seiner Behausung a l'Arche, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg zugeschlagen:

- a) 95 Variis (10 Fuder) Moselwein, Wachstum 1825.
- b) 57 = = (6 =) = = = = = 1826.
- c) 95 = = (10 =) = = = = = 1828.